

**COMITÉ MIXTE
D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ - UMCE
TRAVAIL SÉCURITAIRE NOUVEAU-BRUNSWICK**

EMPLOYEUR

Université de Moncton,
Campus d'Edmundston

ADRESSE

165, boulevard Hébert
Edmundston, N.-B.
E3V 2S8

DATE DE LA RÉUNION

Le jeudi 28 novembre 2013

DERNIÈRE RÉUNION

le jeudi 26 septembre 2013

PRÉSIDENTE

Sylvie Dubé

SECRÉTAIRE

Sylvie Charest

MEMBRES PRÉSENTS

Luc Bossé, Richard Couturier, Denis Cyr, Sylvie Dubé, Denis Gendron, Yves Levesque et Manon Ruest Bourgoïn

MEMBRES EXCUSÉS

Vicky Bouffard, Pamela Hurley Poitras et Judith Laforest

1. OUVERTURE

Sylvie Dubé débute la réunion à 10 h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, tout particulièrement à Madame Nicole McLaughlin, conseillère en éducation de Travail sécuritaire NB.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2013

R: 01-TSNB-UMCE-20131128

Il est proposé par Yves Levesque et appuyé par Luc Bossé,
que l'Ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2013

La co-présidente a sauté ce point. L'adoption sera reportée à la prochaine réunion. Il faudra ajouter le point suivant :

9.3 Cours de premiers soins

Certains membres suivront un cours de mise à niveau d'une durée de 6 heures.
D'autres suivront la formation complète de 2 jours.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2013.

4.1 Vérification hebdomadaire du défibrillateur.

La vérification hebdomadaire par les gardiens de sécurité a débuté le **27 septembre 2013.**

Les rapports sont remis au directeur de bâtiments et terrains. Le comité mixte n'a pas à recevoir les rapports puisque le défibrillateur n'est pas exigé par la loi.

Dossier réglé : 28 novembre 2013

4.2 Nouveau plan d'évacuation en cas d'incendie

Les rencontres ont débuté en **septembre 2013** et le dossier est toujours en développement.

4.3 Cours de premiers soins

Plusieurs membres du personnel de l'UMCE ont suivi la formation complète les 29 et 30 octobre 2013 et ils ont tous réussi leur cours.

D'autres ont suivi la formation annuelle de 6 heures, le 27 octobre 2013 tel qu'exigé par la loi.

5. RAPPORT D'INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL

5.1 Centre des services technologiques – 28 novembre 2013

Étant donné que certaines manipulations d'équipement peuvent être dangereuses pour la santé (par exemple changer les batteries de secours ayant des ampérages élevés), il fut suggéré que l'on fasse une évaluation des dangers potentiels au centre de services technologiques et préparer, selon le cas, un code de directives pratiques.

Une demande sera envoyée au Directeur du Centre de services technologiques.

6. REVUE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS

Un employé s'est blessé à un œil en nettoyant les cuvettes des toilettes, une goutte de désinfectant lui est entrée dans un œil. Un suivi auprès d'un ophtalmologiste a été fait et l'employé n'a pas eu de séquelle. On va lui suggérer de porter des lunettes protectrices.

7. DATE SUGGÉRÉE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 30 janvier 2014 à 10 h, le local reste à déterminer.

8. RAPPORT DES INSPECTEURS

Rien à signaler.

9. AUTRES

9.1 Remplacement de Vicky Bouffard sur le comité

Vicky est maintenant en congé de maternité, Sylvie Dubé s'occupera de trouver un autre professeur pour siéger sur le comité.

9.2 Visite de Madame Nicole McLaughlin de Travail sécuritaire NB

Après avoir assisté à notre réunion, Madame McLaughlin nous a fait des recommandations et nous indique les points à améliorer :

- Le comité devrait réviser les rapports d'enquêtes d'accidents/incidents/exposition et les analyser pour connaître les tendances;

- Le procès-verbal doit être signé par les 2 coprésidents (requis par la loi);
- Le comité devrait inviter des collègues à tour de rôle pour observer la réunion. Vous pouvez aussi inviter une étudiante ou un étudiant.
- Le comité devrait contribuer à la formation des salariés pour les aider à reconnaître et contrôler les dangers en santé et sécurité.
- L'employeur doit consulter le CMHS pour développer et réviser annuellement le programme SIMDUT (requis par la loi).
- Le comité devrait promouvoir la santé et sécurité. Par exemple, vous pourriez organiser des activités durant la semaine nord-américaine de l'hygiène et sécurité au travail du 5 au 9 mai 2014. Ceci n'a pas besoin de coûter cher et je vous encourage de considérer vos ressources que vous avez à l'interne. Vous avez des gens qui sont très connaissant sur différents sujets par rapport à la santé et la sécurité. En plus, ces gens ont de l'expérience en enseignement.
- Le CMHS doit recevoir une copie des rapports d'inspection fait par l'agent de santé et sécurité de Travail sécuritaire NB et devrait les réviser (requis par la loi).

10. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 h 07.

Sylvie Dubé, présidente

Richard Couturier, co-président